

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 23**

Engagement n° 23 (demandé par la Régie)

Donner une idée de la proportion des économies d'énergie que le Distributeur s'attribue en raison de ses activités de promotion liées au crédit d'impôt RénoVert du gouvernement provincial.

Réponse à l'engagement n° 23 :

1 **Le Distributeur ne s'attribue aucune économie d'énergie pour le programme**
2 ***Fenêtres et portes-fenêtres*, en lien avec la promotion de RénoVert, dans le cadre**
3 **de ses activités de sensibilisation. La promotion du crédit d'impôt RénoVert**
4 **consiste à rendre disponible l'information pertinente à la clientèle pour que celle-**
5 **ci puisse être en mesure de prendre une décision éclairée lors du remplacement**
6 **de fenêtres et portes- fenêtres par des modèles certifiés ENERGY STAR.**